

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°4 du vendredi 10/02/2023 à 12h15
(6220)

PROCES VERBAL N°4

Présent(es) en séance :	<u>Corps professoral</u> : Armelle Choplin, Ilana Eloit, Simon Hug, Cornelia Hummel, Michalis Nikiforos, <u>Corps des CER</u> : Valentine Donzelot, Orlane Moynat, Luca Piddu, <u>Cors du PAT</u> : Sandrine Billeau Beuze, Blaise Dupuis <u>Corps des étudiant-es</u> : Yasmine Berrada, Mihaela Dobrovolschi, Elsa Pais
Excusé(es) :	<u>Corps professoral</u> : Nenad Stojanovic, (procuration S. Hug) Matthias Studer <u>Corps des CER</u> : Matis Poussardin (procuration L. Piddu) <u>Cors du PAT</u> : <u>Corps des étudiant-es</u> : Christopher Horta,
Absent(es) :	<u>Corps professoral</u> : Christian Bréthaut
Invité-es :	<u>Doyen</u> : Pascal Sciarini <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera <u>Assistante de l'Administratrice</u> : Murielle Grolimund <u>Conseil académique</u> : Gaetan Clavien Marylène Lieber, Nicolas Arni-Bloch
Procès-verbal assuré par:	Murielle Grolimund
Information sur la séance :	Début de la séance à : 12h15 Fin de la séance à : 13h20

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Anonymisation de la correction de l'examen - Information
4. Transformation du CAS/DAS Management des institutions sociales en programme conjoint GSEM-SDS
5. Direction de l'institut des études genre
6. Enseignements concernant les "Théories critiques de la race et de la (post)-colonialité".
7. Modification de la composition de la commission de planification
8. Pour information : modification de la composition du comité scientifique du doctorat en aménagement et urbanisme
9. Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en géographie
10. Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en études genre
11. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 7 février 2023)
12. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	<p>En l'absence du Président Christopher Horta, c'est Sandrine Billeau qui le remplace pour présider ce Conseil.</p> <p>La séance est enregistrée pour les besoins du procès-Verbal.</p> <p>Sandrine Billeau rappelle qu'il est important de donner des procurations en cas d'absence. Elle rappelle l'art. 9 al.8 du règlement interne du Conseil participatif. La demande de procuration est à envoyer à Laurence Bonapera, au/à la président-e et à la personne qui reçoit la procuration. Une seule procuration peut être donnée à la même personne.</p> <p>Sandrine Billeau annonce 2 divers</p> <p>Il n'y a aucune communication du doyen.</p>	<p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité ;</p> <p>2 divers sont annoncés.</p>	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente		<p>Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.</p>	
3	Décanat	Anonymisation de la correction de l'examen - Information	<p>Présentation par M. Lieber et N. Arni Bloch suite aux discussions avec la commission de l'enseignement et avec d'autres instances universitaires pour la mise en œuvre de cette anonymisation, principalement pour les corrections. On retrouve la formule dans la directive dont a fait référence le Recteur dans son communiqué du 09.02.23 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tout examen écrit sur table (hors QCM) est anonymisé en ne comportant sur la copie que le numéro d'étudiant-e – en chiffres et en lettres. Cela concerne tous les examens organisés en session, mais aussi tout autre examen sur table en session ou en dehors ; 2. Durant la correction des copies et de l'établissement de la note, l'enseignant-e ne consulte pas une liste ou un système qui fait la correspondance entre le numéro d'étudiant-e et le nom (principe de bonne foi). <p>En termes organisationnels : il y aura une liste de placement affichée à l'entrée avec nom, prénom et numéro de matricule pour faciliter le placement des personnes. Dans la liste de retour des copies, il n'y aura que les numéros d'étudiant-es qui seront récupérés.</p>	-	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>En termes technique : on aura sur la liste des étudiant-es inscrit-es en cours, seulement le nom et prénom, et sur liste des étudiant-es inscrit-es aux examens pour le retour des notes, il y aura seulement le numéro de l'étudiant-e.</p> <p>En amont, N. Arni-Bloch va faire une sélection pour tous les examens non concernés par cette anonymisation.</p> <p>Il faut bien informer les étudiant-es au début du semestre sur cette anonymisation. Pour les enseignements avec une note à l'oral et une à l'écrit, on peut demander à N. Arni-Bloch la liste non anonymisée avec nom, prénom et numéro d'étudiant-e. Et là, c'est la présomption d'honnêteté qui entre en action.</p> <p>Questions :</p> <p>C. Hummel : comment vont se passer les examens écrits avec pondération ? Il faut contacter N. Arni-Bloch pour configurer les systèmes informatiques afin de créer des listes avec nom, prénom, et numéro d'étudiant-e. Mais lors des examens à Palexpo, par exemple, il n'y aura que les numéros. Lors du report de notes, il y aura les noms, prénoms et numéros.</p> <p>Il y a des études portant sur la discrimination sur les prénoms ou noms, mais également en termes de performance. Pour M. Lieber, il faudra voir à terme comment faire pour diminuer cette discrimination.</p> <p>M. Dobrovolschi : comment seront communiquées les informations ? Selon N. Arni-Bloch, elles seront sur le site de la Faculté. Il faut retenir que c'est la correction qui est anonymisée, c'est ça qui est important. Il y aura toujours des exceptions.</p> <p>O. Moynat : qu'en est-il des examens hors session ? on ne demande que le numéro d'étudiant-e, et la correction est anonyme. Moodle est en train d'être adapté pour cela.</p> <p>E. Pais fait remarquer que les étudiant-es doivent noter en toutes lettres, leur numéro d'étudiant-e et ça prend du temps. Selon M. Lieber, la FAPSE a mis en place un projet pilote et ça permet d'éviter les erreurs de chiffres.</p> <p>Il est demandé que la directive SdS soit mise à disposition de tous et toutes sur le site internet de la faculté, N. Arni-Bloch s'en charge.</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
4	Décanat	Transformation du CAS/DAS Management des institutions sociales en programme conjoint GSEM-SDS	<p>"La faculté SDS a été contactée par la faculté GSEM à propos d'un transfert du CAS/DAS de formation continue « Management des Institutions Sociales » de la GSEM à la SDS. La GSEM a proposé à la faculté SDS de reprendre la gestion de ce programme, qui se déploie en partenariat avec l'Hospice général avec qui la faculté SDS a des pratiques de collaboration régulières, que ce soit dans le cadre de projets de recherche, d'engagements de stagiaires (notamment dans les programmes de Master) ou d'autres formations continues comme le CAS SDS « Politiques sociales : de la stratégie à l'action ». Le vice-doyen J.-M. Bonvin, qui dirige précisément ce CAS, a été approché pour reprendre la direction du DAS/CAS « Management des Institutions Sociales » et il a accepté d'entrer en matière."</p> <p>Présentation par le Dr J.-M. Seigneur, MER en formation continue SDS, d'un éventuel transfert du CAS/DAS de la GSEM. "Management des institutions sociales", dont la direction serait reprise par J.-M. Bonvin. Ce CAS/DAS fonctionne bien depuis plusieurs années en GSEM. Il serait assez complémentaire avec celui "de la politique à l'action sociale". La GSEM propose de le faire conjointement, avec les logos de nos deux facultés. La gestion administrative et les finances seraient reprises par la SDS.</p> <p>Le Budget est de 285'000 par volée pour un CAS-DAS. Le Dr J.-M. Seigneur et la Prof. G. Di Marzo qui travaillent sur les formations continues, sont à la recherche de nouveaux programmes à mettre en place. Il n'y a pas de question.</p>	<p>La transformation du CAS/DAS Management des institutions sociales en programme conjoint GSEM-SDS est approuvée à l'unanimité.</p>	
5	Décanat	Direction de l'institut des études genre	<p>L'assemblée de l'institut qui s'est tenue le 21 décembre 2022, propose, par 20 oui, 0 non et 1 abstention, la reconduction du mandat de directrice de M. Lieber du 15 mars 2023 au 14 mars 2026</p>	<p>La direction de l'institut des études genre par la Prof. Marylène Lieber est approuvée à l'unanimité. Le vote a eu lieu à bulletin secret.</p>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
6	Conseil participatif	Enseignements concernant les "Théories critiques de la race et de la (post)-colonialité ».	<p>Une demande émanant d'étudiant-es a été adressée au décanat pour pérenniser les enseignements sur les approches critiques des notions de race, genre et (post)-colonialité, et ce après la fin du contrat de Dr Noémie Michel, Maître-assistante qui assure jusqu'à maintenant ces enseignements.</p> <p>Ils/elles ont largement expliqué les raisons de cette demande en 4 points:</p> <p>Que le cours de N. Michel soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pérennisé au GSI, notamment pour les programmes africains et du Moyen-Orient - établi sur 2 semestres - accessible aux personnes ressentant le besoin d'aborder cette thématique dans le contexte académique - Il doit y avoir une discussion quant à l'inclusion des cours obligatoires à l'Unige <p>Cette demande a été signée par 120 étudiant-es, chargé-es d'enseignement et alumnis.</p> <p>A.Choplin informe avoir reçu cette lettre et l'avoir inscrite à l'ordre du jour du CP, mais elle n'a pas été diffusée, suite à une réponse apportée par le Doyen et le directeur du GSI – et destinée à tous/toutes les étudiant-es signataires de la lettre. Cette réponse précise que cette matière continuera à être enseignée, mais dans le cadre d'autres cours dispensés en SdS, qui seront ouverts dans les limites du possible aux autres étudiant-es. De son côté, le GSI a indiqué qu'il examinera s'il y a lieu de compléter l'offre d'enseignements.</p> <p>A ce jour, le Doyen n'a pas eu de retour suite à sa réponse du 25 janvier.</p>		
7	Décanat	Modification de la composition de la commission de planification	<p>Prof. Pascal SCIARINI (président)</p> <p>Prof. Simon HUG</p> <p>Prof. Juliet FALL remplacé par le prof. Frédéric GIRAUT</p> <p>Prof. Eric WIDMER</p> <p>Prof. Mary O'SULLIVAN</p> <p>CER : Dolorès BERTRAIS</p> <p>Etu. : Thomas KETTERER</p> <p>PAT : Sylvie HUBER</p>	La modification de la composition de la commission de planification est approuvée à l'unanimité.	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
8	Décanat	Pour information : modification de la composition du comité scientifique du doctorat en aménagement et urbanisme	Prof. Nicola CANTOREGGI Prof. Sandro CATTACIN Prof. Armelle CHOPLIN directrice en lieu et place de Laurent MATTHEY Prof. Giovanna DI MARZO Prof. Frédéric GIRAUT Prof. Laurent MATTHEY Prof. Anne SGARD CA : Mme Nicole EFRANCEY-DAO CER : ETU : M. Hugo CAMPI	-	
9	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du doctorat en géographie	Prof. Jean-François STASZAK Prof. Jörg BALSIGER Prof. Christian BRETHAUT Prof. Irène HIRT Prof. Hy DAO Prof. Bernard DEBARBIEUX Prof. Juliet FALL (Directrice) Prof. Frederic GIRAUT Prof. Laurent MATTHEY Prof. Armelle CHOPLIN Prof. Anne SGARD Prof. Estelle SOHIER CA: ad interim Mme Nicole EFRANCEY DAO CER / ETU : M. Hervé ROQUET	La modification de la composition du comité scientifique du doctorat en géographie est approuvée à l'unanimité.	
10	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en études genre	Prof. Delphine GARDEY Prof. Ilana ELOIT (Directrice) Prof. Marylène LIEBER Prof. Jean-François STASZAK CA: ad interim Mme Nicole EFRANCEY DAO CER: M. Julien DEBONNEVILLE ETU: Mme Karen GROGNOUZ remplacée par Mme Catarina PINTO DE MATOS	La modification de la composition du comité scientifique de la Maitrise en études genre est approuvée à l'unanimité	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
11	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 7 février 2023)		-	
12	Conseil participatif	Divers	<p>A. Choplin informe que la première réunion des président-es des Conseils participatifs s'est tenue le 13.01.2023. Y étaient présents pour la SDS : Christopher Horta et Matis Poussardin. Les discussions ont porté sur la nomination du recteur (avant la décision négative du Conseil d'Etat) et les membres présents ont décidé de ne pas avoir de prise de position commune à propos du choix du candidat, ainsi que sur le plan d'action des CCER. Le plan d'action du travail du CCER a été jugé peu ambitieux et avec peu de moyen. Une prochaine réunion aura lieu en avril. Un procès-verbal a été rédigé et envoyé au bureau. A. Choplin va se renseigner s'il peut être partagé aux membres de ce CP. Des séances de coordination organisées deux fois par an permettront une meilleure collaboration sur les sujets communs à tous les CP. Comme les représentants SdS à cette réunion sont absents, A. Choplin n'a pas plus d'informations.</p> <p>S. Billeau souhaite savoir comment va se passer la transition entre la charte du doctorat SdS et celle du Rectorat. Voir le Memento depuis le 24.01.2023 (p.0360). M. Lieber n'en n'a pas entendu parler, elle va se renseigner.</p> <p>B. Dupuis explique qu'il y a une séance de la commission de la recherche SdS en avril qui abordera le sujet.</p> <p>G. Clavien mentionne la question du comité consultatif institué par la charte du doctorat : ce comité sera-t-il constitué à partir d'une instance existante (comité scientifique), ou d'une nouvelle instance à constituer (personne extérieure choisie par le/la directeur/trice de thèse et le/la doctorant-e)? Quelle que soit la formule choisie, les comités consultatifs de thèse doivent se réunir après une année pour discuter des travaux en cours (sujets de thèse).</p> <p>S. Billeau confirme qu'il est mentionné à plusieurs reprises dans le</p>	-	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Memento que l'évaluation du travail de thèse faite lors de la première année sera faite par le comité consultatif. Il faudra donc adapter le règlement d'études sur ce point.</p> <p>Concernant les doc mobility de l'Unige : Le délai de réponses aux demandes Doc.mobility de l'Unige est trop long (décembre pour des personnes voulant partir au 1^{er} janvier alors que les dossiers ont été envoyés en août, sans annonce du calendrier). Une adaptation du calendrier est demandée, afin que les doctorant-es puissent savoir plus tôt s'ils/elles ont obtenu la bourse.</p> <p>Selon M. Lieber, il faudrait intervenir auprès de la Vice-rectrice Brigitte Galliot pour faire accélérer les choses.</p> <p>Le Doyen mentionne au passage que le financement des bourses Doc.mobility par Swissuniversities est transitoire. Ce sera ensuite à l'Unige de prendre elle-même le relai.</p> <p>Le Doyen donne quelques informations sur le plan d'action pour les CCER et les mesures de réforme visant des règles standardisées sur les différents types d'assistant-es. Le taux de recherche pour les assistant-es d'enseignement devrait passer de 40 à 50%, et le salaire des Candocs FNS (ou similaires) devrait être augmenté de 10% (70% à 80%), moyennant contre-prestations. La COB5 aura notamment pour but de financer ces réformes, mais il n'est pas clair si les montants prévus à cet effet suffiront. Des discussions entre le Décanat et le Rectorat sont encore en cours à ce sujet.</p>		